



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-09-19 modifiant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Composition de la commission**

L'article 4 du Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville est modifié :

1° par le remplacement de « quatre » par « cinq »;

2° par la suppression de « et du membre du Conseil de la Ville désigné à titre de responsable de l'aménagement du territoire ».

2. **Présidence**

L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement de « le membre du Conseil de la Ville désigné à titre de responsable de l'aménagement du territoire » par « le membre désigné par le Conseil de la Ville » .

Adopté le 22 décembre 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 31 DÉCEMBRE 2009